

APPEL À PROJETS

Résidence de création / Janvier à mars 2025 / Marseille & La Ciotat



La Marelle et Fotokino accueillent, avec le soutien de la Drac Provence-Alpes-Côte d'Azur, un·e auteur·trice-illustrateur·trice pour une résidence de création d'une durée de 3 mois : 6 semaines à Marseille, avec Fotokino, entre janvier et mi-février 2025 puis 6 semaines à La Ciotat, avec La Marelle, de mi-février à mars 2025.

Le·la résident·e développera un projet de création personnel autour du livre jeunesse, et accompagnera des actions de médiation autour du livre et de l'image, développées par Fotokino et La Marelle.

PROJET

Les dossiers soumis concerneront un projet de livre jeunesse. Si le livre articule texte et images, ils seront tous deux réalisés par le·la candidat·e. Il pourra s'agir de finaliser un projet déjà en discussion avec une maison d'édition ou que le·la candidat·e prévoit de proposer ensuite à des maisons d'édition. Le projet pourra également contenir d'autres applications que le livre (exposition, production d'objets, création numérique) mais le livre devra en être l'élément central. Aucune contrainte particulière ne s'applique à l'âge des lecteurs·lectrices, ni au genre ou à la forme du livre, au-delà de la volonté de s'adresser à la jeunesse.

CONDITIONS D'ACCUEIL

La résidence se déroulera entre janvier et mars 2025, pour une durée totale de 3 mois, soit 12 semaines de résidence.

Un logement dans le centre-ville de Marseille (quartier des Cinq Avenues) sur la première période, puis à la Villa Deroze à La Ciotat pour la deuxième période seront mis à la disposition du-de la résident-e, incluant chacun un espace de travail adapté.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Une bourse de création de 5 400 € brut sera reversée par La Marelle et Fotokino. Une convention de résidence sera établie entre les parties, afin de préciser l'ensemble des détails administratifs et budgétaires. La bourse sera versée sous forme de droits d'auteur (*conformément à la circulaire interministérielle n°DSS/5B/2011/63 relative aux revenus d'activités artistiques du 6 février 2011, et qui garantit un temps de création supérieur ou égal au temps de résidence*).

De plus, les frais de déplacement seront pris en charge, pour un montant maximal de 200 euros aller-retour (domicile-Marseille), sur justificatifs.

ACTIONS DE MÉDIATION

Par le dépôt de son dossier, le-la candidat-e s'engage à réaliser 3 à 5 actions de médiation (rencontres et ateliers) organisées par La Marelle et Fotokino. Ces actions permettront au public de mieux connaître le travail du-de la résident-e, et de rendre compte de son projet.

CANDIDATURES

Les candidatures sont à envoyer par mail à La Marelle au plus tard le lundi 20 mai 2024 à midi. Les projets seront validés par un jury composé de membres des structures organisatrices.

L'annonce de la personne retenue se fera courant juin 2024.

Le dossier comprendra :

- une note d'intention sur le projet de résidence (format .doc ou .pdf)
- une bio-bibliographie, avec vos coordonnées (format .doc ou .pdf)
- une présentation succincte des projets réalisés et en cours

À envoyer uniquement par mail ou transfert de fichiers (wetransfer.com) à :

jeunesse2025marseille@la-marelle.org

NB Attention, La Marelle organise plusieurs appels à projets « jeunesse » par an, en partenariat avec différentes structures, et sur des territoires spécifiques. Ces appels étant distincts, les candidat-e*s sont invité-e*s à veiller aux critères correspondant à chaque dispositif. Il est possible de postuler plusieurs fois, à condition d'envoyer sa candidature séparément aux adresses électroniques indiquées. Les organisateurs se réservent cependant la possibilité de n'examiner qu'un seul dossier par candidat-e*s.